

TOIT FRANÇAIS AGENCE CONSEIL S.A.R.L - capital de 7622 €, SIRET 311 009 146 00011 RCS BORDEAUX, représentée par son Gérant Pierre BICAIS, titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière n° CPI 3301 2017 000 016 571 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde.

Siège : 61, cours de Verdun à BORDEAUX (33000)

Garanties financières : CEGC- 16 Rue HOCHÉ - TOUR KUPKA B - 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX - Montant de chaque garantie : 110.000,00 € - Contrats n° : 28384TRA172 et 28384GES171

Assurance RCP : MMA IARD - 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON - 72030 LE MANS CEDEX 9 - Contrat n° : A 141728202

	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE VENTE D'UN BIEN OU D'UNE VALEUR</b>	<b>Honoraires calculés sur le prix net vendeur</b>	
Prix de vente supérieur à 1 200 000,00 €	03,33 %	04,00 %
Prix de vente de 1 200 000,00 € à 700 000,00 €	04,17 %	05,00 %
Prix de vente de 300 000,00 € à 700 000,00 €	05,00 %	06,00 %
Prix de vente de 100 000,00 € à 300 000,00 €	05,83 %	07,00 %
Prix de vente inférieure à 100 000,00 €	5 000,00 € (forfait)	6 000,00 € (forfait)
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	<b>Conformément aux plafonds en vigueur, m<sup>2</sup> de la surface habitable</b>	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	12 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones très tendues 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour reste du territoire	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	12 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones très tendues, 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour reste du territoire	
<b>HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	3 € TTC/m <sup>2</sup>	
<b>HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	3 € TTC/m <sup>2</sup>	
<b>HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	2 € TTC /m <sup>2</sup>	
<b>FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS (COPIE EVENTUELLE INCLUSE) À LA CHARGE DU DEMANDEUR</b>	15 € TTC par document	
<b>AVIS DE VALEUR ÉCRIT À LA CHARGE DU DEMANDEUR</b>	120 € TTC	
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU INDUSTRIEL</b>	<b>% du loyer annuel hors charges et hors taxes</b>	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION RÉPARTITION À NÉGOCIER ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE</b>	18 %	21,60 %
<b>HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE</b>	5 € /m <sup>2</sup>	6 € /m <sup>2</sup>
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS A USAGE DE STATIONNEMENT OU DE STOCKAGE</b>	<b>Forfaitaire, à l'unité</b>	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	150 €	180 €
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	150 €	180 €
<b>HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL POUR LES BAUX DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	<b>Forfaitaire, à l'unité, dans la limite de 12 € TTC/m<sup>2</sup> pour zones très tendues 10 € TTC/m<sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m<sup>2</sup> pour reste du territoire</b>	
<b>HONORAIRES RÉDACTION BAIL RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989 À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	200 €	240 €
<b>HONORAIRES RÉDACTION BAIL RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989 À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	200 €	240 €
<b>HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL POUR LES BAUX DE LOCAUX NON RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	<b>Forfaitaire, à l'unité</b>	
<b>HONORAIRES RÉDACTION BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL RÉPARTITION À NÉGOCIER ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE</b>	1 000 €	1 200 €
<b>HONORAIRES RÉDACTION BAIL GARAGE, EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT OU STOCKAGE</b>	200 €	240 €
<b>AVIS DE VALEUR VENTE ÉCRIT À LA CHARGE DU DEMANDEUR</b>	200 €	240 €
<b>AVIS DE VALEUR LOCATION ÉCRIT À LA CHARGE DU DEMANDEUR</b>	100 €	120 €

TOIT FRANÇAIS AGENCE CONSEIL S.A.R.L - capital de 7622 €, SIRET 311 009 146 00011 RCS BORDEAUX, représentée par son Gérant Pierre BICAIS, titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière n° CPI 3301 2017 000 016 571 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde.

Siège : 61, cours de Verdun à BORDEAUX (33000)

Garanties financières : CEGC- 16 Rue HOCHE - TOUR KUPKA B - 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX - Montant de chaque garantie : 110.000,00 € - Contrats n° : 28384TRA172 et 28384GES171

Assurance RCP : MMA IARD - 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON - 72030 LE MANS CEDEX 9 - Contrat n° : A 141728202

	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE GESTION COURANTE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	5,42 % à 8,33 %	6,5 % à 10%
<b>HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Des sommes encaissées incombant au locataire	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1 % HT du montant des travaux T.T.C	
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	6 % HT du montant des travaux TTC 3 % H.T du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	Conformément aux plafonds en vigueur, m <sup>2</sup> de la surface habitable	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL À LA CHARGE DU LOCATAIRE	12 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones très tendues 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour reste du territoire	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	12 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones très tendues, 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour reste du territoire	
HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU LOCATAIRE	3 € TTC/m <sup>2</sup>	
HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	3 € TTC/m <sup>2</sup>	
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	offerts	
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU INDUSTRIEL</b>	% du loyer annuel hors charges et hors taxes	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION RÉPARTITION À NÉGOCIER ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE	18 %	21,60 %
HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	5 € /m <sup>2</sup>	6 € /m <sup>2</sup>
<b>HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS A USAGE DE STATIONNEMENT OU DE STOCKAGE</b>	Forfaitaire, à l'unité	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU LOCATAIRE	150 €	180 €
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, DE RÉDACTION DU BAIL, D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	150 €	180 €
<b>HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL POUR LES BAUX DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	Dans la limite de 12 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones très tendues 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour zones tendues 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour reste du territoire	
HONORAIRES RÉDACTION BAIL RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989 À LA CHARGE DU LOCATAIRE	200 €	240 €
HONORAIRES RÉDACTION BAIL RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989 À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	200 €	240 €
<b>HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL POUR LES BAUX DE LOCAUX NON RÉGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989</b>	Forfaitaire, à l'unité	
HONORAIRES RÉDACTION BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL RÉPARTITION À NÉGOCIER ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE	1 000 €	1 200 €
HONORAIRES RÉDACTION BAIL GARAGE, EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT OU STOCKAGE	200 €	240 €